Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260929-2026_59-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 24 septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 17 septembre deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, RIVIERE David, LATTANZIO Marie, PERES Patrick, KOSMINE Nathalie, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, BLEUZEN Christian, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, DENIEL Laurent, GUILLOU Julie, RIVÉ Clément, DESCHAMPS Gabrielle, D'ABOVILLE Olivier, DESCHAMPS Pierre, GOURLAOUEN Anne, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, GIRAULT Alain, LAVENANT Philippe.

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :
WAUTERS Lisa à RIVE Clément, LABBÉ Ghislaine à GOYAT Daniel.

Mme Sophie CHARRAULT a été élue secrétaire de séance.

2026-59 – TRAVAUX/VOIRIE/BATIMENTS/SERVICES TECHNIQUES – Approbation de l'avant-projet sommaire pour la Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Rapporteur : Monsieur Philippe CASTREC

La Commune de La Forêt-Fouesnant porte un projet de construction d'un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situé route de Garen Seac'h, en cœur de commune. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'offre d'équipements dédiés à l'enfance, en complémentarité avec le restaurant scolaire et l'école primaire existants*.

L'été caniculaire nous a aussi rappelé que la commune n'échappe pas au changement climatique. La nouvelle équipe municipale a souhaité y répondre concrètement pour un confort optimal des enfants et des équipes d'encadrement.

Après plusieurs mois d'études menés par le cabinet KASO architectes, l'avant-projet sommaire proposé est un bâtiment compact de **468 m²**, conçu pour accueillir **80 enfants** (32 de 3-6 ans, 24 de 7-9 ans et 24 de 10-12 ans), avec une attention particulière portée à :

- **L'intégration urbaine et environnementale** : implantation en bordure de voie publique à l'Ouest et au Nord, préservation de la haie arborée existante à l'Est, et création d'une cour intérieure orientée Sud-Est, protégée des regards extérieurs.
- **La performance énergétique** : bâtiment **passif certifié**, structure 100 % bois (murs ossature bois et charpente), toitures équipées de panneaux photovoltaïques pour une autonomie énergétique, et respect des nouvelles réglementations thermiques.
- **Le confort et la durabilité** : toiture adaptée pour limiter les surchauffes estivales, menuiseries extérieures en aluminium teinté, protections solaires adaptées (brise-soleils horizontaux au Sud, stores orientables à l'Est et à l'Ouest), et aménagements extérieurs déminéralisés (terrasses bois, engazonnement, stabilisé).

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260929-2026_59-DE

- **L'accessibilité** : conservation de l'accès existant au Nord (depuis le parking desservant l'ancien ALSH modulaire) pour les piétons et les vélos, avec une entrée principale sécurisée.

A ce stade, le coût prévisionnel de l'opération, incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre, les VRD (Voirie et Réseaux Divers), le bornage, l'assainissement, les aménagements intérieurs, le contrôle technique, la coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) et les 10% aléa sur la partie travaux, s'élève à **1 382 649,16 € HT**. Ce projet bénéficie d'un **soutien financier significatif des partenaires institutionnels**, à hauteur de **870 000 €** (soit 63 % du coût total), avec des notifications supplémentaires en attente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission Travaux/Voirie/Bâtiments/Services techniques du 8 septembre 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse/Enfance/CMJ du 8 septembre 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances/Budget/Ressources Humaines du 10 septembre 2026 ;

Considérant que ce projet répond à un besoin local avéré en matière d'accueil périscolaire et de loisirs pour les enfants ;
Considérant que la conception du bâtiment intègre des critères exigeants de performance énergétique et environnementale ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire de construction du futur ALSH de La Forêt-Fouesnant, tel que présenté en annexe, incluant les choix architecturaux, techniques et environnementaux décrits.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à engager les démarches administratives et techniques nécessaires à la poursuite de l'opération, notamment :
 - La finalisation de l'avant-projet définitif avec l'Atelier d'Architecture KASO
 - Le dépôt des demandes de subventions complémentaires auprès des partenaires institutionnels ;

Le Maire,
Marie-Françoise COSQUÉRIC